

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 13/10/2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, MASSÉ, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAULT, BERTIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE GREMAT, formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés : Caroline ANTOINE, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, Isabelle GUERIN, Claudy MAURICE
Conseillers votants : 11
Secrétaire de séance : David MASSÉ

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2017/46 Avant-projet sommaire Place de l'école

Dans le cadre de l'aménagement de la place de l'école, Monsieur MONTIER, 2nd adjoint, présente au Conseil municipal l'avant-projet préparé par Monsieur Kyriakos, concepteur urbain de Ligueil.

Ce projet a pour objectif de sécuriser l'ensemble du secteur comprenant l'espace devant l'école, le stationnement et la traversée communale (RD 18). Il est proposé pour un montant de 170 000 € HT.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **RETIENT** l'avant-projet de la place de l'école présenté par le cabinet KYRIAKOS de Ligueil représenté par Monsieur KYRIAKOS, Concepteur urbain, pour un montant de 170 000.00 € H.T. **AUTORISE** Monsieur le Maire à préparer un plan de financement afin de demander des aides financières susceptibles d'aider à la réalisation de ce projet.

2017/47 Modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

La Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne (CCTVV) exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences qui étaient exercées avant la fusion à titre obligatoire par les anciens EPCI.

Elle dispose pour harmoniser ses compétences optionnelles, d'un délai d'un an, et pour harmoniser ses compétences supplémentaires, de deux ans.

Les compétences optionnelles soumises à la définition de l'intérêt communautaire bénéficient d'un an supplémentaire pour affiner cette définition.

Après avoir approuvé la révision des statuts lors du conseil communautaire du 25 septembre dernier, il est demandé aux conseils municipaux de toutes les communes membres de statuer à leur tour dans les délais impartis, soit 3 mois.

Après lecture du projet de statuts, le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la révision des statuts de la Communauté de Communes de Touraine Val de Vienne.

2017/48 SMICTOM : projet de conteneurisation

M. le maire rappelle que le SMICTOM a décidé de mettre en œuvre, à partir du 01/01/2019, le projet de généralisation de la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères, pour réduire les coûts et les risques professionnels des ripeurs. Les modalités, déclinées au niveau de chaque collectivité (commune, communauté de communes), ont fait l'objet de propositions présentées aux élus de Marcilly-sur-Vienne et amendées lors de la réunion du 12/06/2017. Suite à plusieurs échanges d'observations, le courrier 2017.079/SDJ du 09/10/2017 envoyé par le SMICTOM, accompagné d'un document d'analyse approfondie présenté lors de la réunion du comité syndical du 23/09/2017, demande la validation des propositions au plus tard le 30/11/2017 :

- Considérant que le dernier état des propositions de mise en œuvre, incluant encore des propositions alternatives ou formulées au conditionnel, n'est pas suffisamment consolidé ;
- Considérant que les localisations envisagées pour certains points de regroupement ou de présentation ignorent le relief du terrain et la nature des voies de circulation ;
- Considérant que le document d'analyse approfondie apporte quelques éléments de réponse aux questions posées depuis le 12/06/2017, mais suscitent d'autres interrogations (aménagement et entretien des points de regroupement probablement à la charge de la commune, pouvoir de police du maire à exercer pour les dépôts sauvages avant un hypothétique transfert au syndicat, information et sensibilisation des usagers concentrées lors de la phase ultime de distribution des conteneurs, insatisfactions inhérentes des usagers pour la baisse du service adressées en priorité à la mairie...)

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande une réunion complémentaire début novembre afin de consolider les propositions pour la mise en œuvre de la généralisation de la conteneurisation de la collecte des ordures ménagères, et fait valoir son désaccord sur le transfert de charges (investissement et fonctionnement, pouvoir de police...).

2017/49 SIEPVV : participation financière

Monsieur le Maire présente à nouveau la tendance haussière, sur les derniers exercices, de la contribution versée au SIEPVV et le risque de difficultés financières à court terme pour Marcilly-sur-Vienne, si cette tendance n'est pas corrigée rapidement.

- Considérant la forte évolution de la contribution des communes membres du SIEPVV, passant de 204 000 € en 2011 à 324 000 € en 2017 (budget primitif), avec une moyenne annuelle de 204 000 € sur la période 2011-2014 et de 284 000 € sur la période 2015-2016 ;
- Considérant la forte évolution répercutée sur la part de la contribution des communes membres du SIEPVV dans le coût par enfant scolarisé, passant de 967 € en 2011 à 1 761 € en 2017 (budget primitif), avec une moyenne annuelle de 1 042 € sur la période 2011-2014 et de 1 592 € sur la période 2015-2016 ;
- Considérant les précédentes alertes relatives auxdites contributions et adressées au président du SIEPVV, notamment lors de réunions en mai et en juillet 2017 ;
- Considérant l'évolution de la part de la contribution au SIEPVV dans les dépenses réelles de fonctionnement de Marcilly-sur-Vienne, passant de 16% sur la période 2011-2014 à 23% sur la période 2015-2016, avec une prévision de 25% en 2017 ;
- Considérant le projet de baisse des dépenses de fonctionnement de 1,2% exigée par le Gouvernement en 2018 ;
- Considérant l'impact sur les ressources financières de Marcilly-sur-Vienne des baisses successives des dotations en 2015 (-10%), 2016 (-11%) et 2017 (-5% prévisionnels) ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Réitère** sa demande pour qu'à l'instar de tous les autres syndicats dans lesquels est représentée Marcilly-sur-Vienne, la mairie soit destinataire de l'ensemble des documents publiés par le SIEPVV (convocations, comptes-rendus...)

- **Demande** que la présente délibération soit portée à l'attention des membres du comité syndical du SIEPVV et prise en compte dès la prochaine réunion dudit comité (ordre du jour et compte-rendu) ;
- **Demande** que les données financières 2017 du SIEPVV soient communiquées aux communes membres mi-novembre 2017 au plus tard, avec notamment le compte administratif arrêté en novembre, l'état des principales charges restant à régler au titre de 2017 et les articles comptables associés.
- **Demande** que tous les maires des communes membres participent au débat d'orientations budgétaires 2018, avec diffusion au préalable d'un document de synthèse intégrant, entre autres, les objectifs suivants :
 - Réduction significative dès 2018 de la contribution demandée aux communes membres du SIEPVV, conduisant à une baisse cumulée de 25% à très court terme.
 - Maintien de la cohérence des activités scolaires et périscolaires à un niveau raisonnable.

2017/50 Décision modificative n°3 – Budget principal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615221 Entretien de Bâtiments publics - 7 500,00 Euros

Compte 6411 Personnel titulaire + 7 500,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2151 Réseaux de voirie - 8 080,00 Euros

Opération 0224 Trottoirs Chaucidou + 8 070.00 Euros

Compte 2188 Autres immobilisations corporelles + 8 070.00 Euros

Opération 0153 Terrain jeux + 10.00 Euros

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modificative susvisée au budget communal de l'année 2017

Informations

Cérémonie du 11 Novembre

Le Conseil municipal arrête le programme comme suit :

11 H 30 Rassemblement, Place du 8 Mai

Défilé et dépôt de gerbe au monument aux morts.

12 H 00 Vin d'honneur servi au bar le Saint Blaise.

Recensement de la population

Le recensement se fera du 18 janvier au 17 février 2018

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23h00.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 17 octobre 2017 : liste des délibérations et tableau des visas

2017/46	Avant-projet sommaire Place de l'école
2017/47	Modification des statuts de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne
2017/48	SMICTOM : projet de conteneurisation
2017/49	SIEPVV : participation financière
2017/50	Décision modificative n°3 – Budget principal

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	
VANDENDORPE Benoît	
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	<i>Absent excusé</i>